

## Comité de pilotage

### Compte-rendu de réunion du 12 juillet 2021

**Objet** : **Angers - CP**  
Opération de construction d'un établissement pénitentiaire de 850 places

Lieu de la réunion : Préfecture

#### Participants

<b>PREFECTURE</b>	<b>Préfecture</b>
	Préfet
<b>DDT</b>	<b>Direction Départementale des Territoires</b>
	Directeur
<b>Grands élus</b>	<b>Grands Elus</b>
	Députée 2ème circonscription
<b>ALM</b>	<b>Angers Loire Métropole</b>
	Président
	1 <sup>er</sup> vice-président
	Directeur des assemblées, des affaires juridiques et des relations avec les collectivités territoriales
<b>Loire Authion</b>	<b>Ville de Loire Authion</b>
	Maire
<b>Trélazé</b>	<b>Ville de trélazé</b>
	Maire
<b>DAP</b>	<b>Direction de l'Administration Pénitentiaire</b>
	Chef de service PS3
<b>APIJ</b>	<b>Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice</b>
	Directrice générale
	Directeur opérationnel
	Directeur de programme
	Chef de projet



- Accueil– tour de table des participants
- Présentation des études préalables
- Point sur la recherche foncière
- Prochaines échéances
- Conclusion de la réunion

## **Synthèse des échanges**

Le site retenu et ses enjeux sont présentés.

Les études environnementales doivent être lancées au plus tôt. La procédure d'AOT sera lancée en septembre après prise de contact avec les propriétaires et exploitants.

Sur la base d'une saisine de l'APIJ, le préfet émet un arrêté et le transmet aux maires. Les mairies notifient l'arrêté du préfet, aux propriétaires.

L'accès au futur site pénitentiaire est proposé par le chemin à l'Est qui devra être élargi. Cet accès pose le problème de la continuité de l'exploitation existante qui se trouve de part et d'autre. Une variante par le Nord sera étudiée par l'APIJ (raccordement au niveau de la crémaillère d'Argent à la RD 327).

Les scénarios d'implantation doivent envisager des bâtiments en R+4 afin de diminuer la consommation d'emprises, notamment agricoles. L'APIJ proposera des scénarios complémentaires limitant la consommation de terres agricoles et protégeant les riverains à proximité (merlon paysager).

Le planning prévisionnel de l'opération est présenté avec des objectifs à court terme (concertation préalable, procédures DUP...) et à moyen terme (études en 2023, travaux entre 2024 et 2027, livraison en 2027).

## **Préparation de la concertation préalable**

Les enjeux de la concertation préalable sont présentés :

- saisine de la CNDP en juillet – désignation du garant attendue en septembre
- durée de la concertation : 6 semaines début 2022
- plusieurs scénarios d'implantation proposés



- organisation de la concertation

Préalablement à la période de concertation publique, l'APIJ rencontrera avec l'appui des collectivités et de la préfecture les riverains et propriétaires/exploitants agricoles concernés dès le mois de septembre, ainsi que la Chambre d'Agriculture afin de présenter le projet et ses impacts.

Dès que le garant aura été désigné, il prendra contact avec l'ensemble des acteurs.

La préparation s'effectuera au dernier trimestre 2021 avec la préfecture et les collectivités et permettra d'arrêter le périmètre de la concertation.

### Point sur les acquisitions foncières

Une fois le périmètre exact de l'établissement pénitentiaire arrêté après la concertation, l'APIJ mènera les acquisitions foncières amiables lorsque cela est possible. En parallèle, la procédure DUP sera menée et les terrains nécessaires seront acquis par voie d'expropriation.

Un dialogue devra être engagé avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER pour, le cas échéant, organiser les acquisitions auprès des propriétaires et exploitants agricoles.

### Point sur la viabilisation du site

Le site est assez éloigné des réseaux existants.

Il est rappelé que M. URVOAS, ancien garde des Sceaux, avait par courrier, souligné la question de la prise en charge locale des accès aux réseaux, hors de la desserte de notre site. Les premières approches financières montrent que les coûts sont élevés sur cette opération.

La métropole d'Angers accompagnera l'APIJ sur ces sujets qui pourront aussi bénéficier aux riverains du projet. L'APIJ transmettra en septembre ses besoins (eau potable, usée, puissance électrique...) aux services techniques de l'agglomération.

### Prochaines échéances



Il est convenu que l'APIJ organise avec les collectivités locales et la préfecture en septembre :

- une réunion d'information pour les 2 propriétaires riverains immédiats de l'établissement pénitentiaire
- une réunion de présentation aux habitants du hameau d'Avaloup
- une réunion de présentation aux propriétaires et exploitants agricoles impactés par le projet

Une réunion avec la Chambre d'Agriculture sera préalablement organisée avec la préfecture.

Une fois le garant désigné et que le projet lui aura été présenté par l'APIJ, il prendra contact avec la préfecture, les collectivités et la Chambre d'Agriculture pour recueillir les observations et avis sur le projet.

\* \*

\*